ID: 033-243301264-20240919-2024_095-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/095

OBJET: MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Nombre de Conseillers en exercice : 45 Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum: 23

Date de convocation: 13 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-André LEMIRE

La séance est ouverte.

Le 19 septembre de l'année deux mille vingt-quatre à 18h30

à Martillac - Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

La seance est ouverte. Le proces-verbal du 20 juin 2024 est adopte a l					
NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	Р		DUFRANC Michel (Maire)	А	
TALABOT Martine (Maire)	Р		BARBAN Laurent (Maire)	Р	
BARRÈRE Philippe (Maire)	Р		CLAVERIE Dominique (Maire)	Е	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	Р		TAMARELLE Christian (Maire)	Е	Mme SABY
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	Р	
PEREZ Gracia (Maire)	Р		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	Р	
DUMESNIL Mickaël	Е	Mme TALABOT	GARCIA Stéphane	Р	
LAGARDE Valérie	Р		GILLET Jean-Paul	Р	
DUCOSSON Anne-Cécile	Е	M. CLAIR	LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	А		PERPIGNAA GOULARD Véronique	Е	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	Р		PRÉVOTEAU Marie-Louise	Р	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	VIGUIER Marie	А	
MÉRIAU Stéphane	Р		LIBREAU Micheline	Р	
MONGE Jean-Claude	Р		SIDAOUI Alain	E	M. FATH
SAUNIER Catherine	Р		CHEVALIER Bernard	Р	
DURAND François	Р		SABY Nadia	Р	
LEMIRE Jean-André	Р		HEINTZ Jean-Marc	Р	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	Е	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	Р		BORDELAIS Jean-François	D	
MARTINEZ Corinne	Р		CLÉMENT Bruno	Р	
SOUBELET Véronique	Р		FAURE Christian	А	
AULANIER Benoist	Р		GIRAUDEAU Isabelle	Е	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	Е	Mme PRÉVOTEAU			

ID: 033-243301264-20240919-2024_095-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/095

OBJET: MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
41	0	0

Vu la loi nº 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

Vu la loi nº 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres Ier, II, IV et V de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment son article 3-2-3 portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération 2004/76 du Conseil communautaire portant création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

Vu la délibération 2022/003 du Conseil communautaire portant modification des représentants au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

Vu la délibération n°2024-57 du 8 juillet 2024 de la commune de Cabanac et Villagrains relative à la désignation d'un(e) représentant(e) au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

Considérant l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant démission d'office de Monsieur Alexandre LAFFARGUE de son mandat de conseiller municipal de la commune de La Brède,

Considérant le courrier du Préfet en date du 5 juin 2024 acceptant la démission de Madame Anne-Marie CAUSSÉ de son mandat de conseillère municipale de la commune de Cabanac et Villagrains,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance exerce ses compétences dans les conditions prévues par la législation et la règlementation en vigueur.

Présidé de droit par le Président de l'EPCI (ou son représentant), le CISPD comprend :

- le Préfet et le Procureur de la République (ou leurs représentants),
- les maires (ou leurs représentants), des communes membres de l'EPCI,
- le Président du Conseil Départemental (ou son représentant),
- des représentants des services de l'État désignés par le Préfet,
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le Président du CISPD, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

En tant que de besoin et selon les particularités locales, des présidents des EPCI intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associés aux travaux du CISPD.

ID: 033-243301264-20240919-2024_095-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/095

OBJET: MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Il est proposé d'actualiser la liste des représentants au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) selon le tableau ci-dessous :

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)				
Communes	Membres			
Ayguemorte les Graves	Monsieur BIENSAN			
Beautiran	Madame LAGARDE			
Cabanac et Villagrains	Monsieur FORÊT			
Cadaujac	Madame LALANDE			
Castres Gironde	Monsieur DURAND			
Isle Saint Georges	Madame COURDURIER			
La Brède	Monsieur FREY			
Léognan	Madame LABASTHE			
Martillac	Monsieur SIDAOUI			
Saint Médard d'Eyrans	Monsieur TAMARELLE			
Saint Morillon	Madame BOURGADE			
Saint Selve	Madame BURTIN DAUZAN			
Saucats	Madame TICHANÉ			

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) dans les conditions définies ci-dessus,
- Confie le soin à Monsieur le Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 19 septembre 2024

Jean-André LEMIRE Secrétaire de séance Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 24/09/2024 Envoyé en prelecture le 24/09/2024

ID: 033-243301264-20240919-2024_095-DE